

PROCÈS-VERBAL  
COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire tenue le jeudi 10 avril 2014 à 9 h 30 au siège de la Communauté situé au 1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400 à Montréal.

**Sont présents**

M. Denis Coderre, président, maire de la Ville de Montréal ;  
Mme Caroline St-Hilaire, vice-présidente, mairesse de la Ville de Longueuil ;  
M. Gilles Deguire, membre du conseil de la Ville de Montréal ;  
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;  
M. Alan DeSousa, membre du conseil de la Ville de Montréal ;

**N'ont pu assister**

M. Claude Dauphin\*, membre du conseil de la Ville de Montréal ;  
M. Normand Dyotte\*, maire de la Ville de Candiac ;  
M. Jean-Marc Robitaille, maire de la Ville de Terrebonne.

---

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, et le secrétaire de la Communauté, M<sup>e</sup> Claude Séguin, assistent à la séance.

---

RENCONTRE avec M. James C. Cherry, président-directeur général de la Société Aéroports de Montréal. M. Robert Bouchard et M. Yves Filion, membres du conseil d'administration, M. Pierre Gagnon, vice-président Affaires juridiques et secrétaire et Mme Christine Beaulieu, vice-présidente Affaires publiques et communications de la Société.

---

PRÉSENTATION par le directeur général de la Trame verte et bleue du Grand Montréal.

---

CE14-072

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES LE 11 MARS ET LE 20 MARS 2014

Il est résolu d'approuver les procès-verbaux des séances tenues le 11 mars et le 20 mars 2014.

---



CE14-073 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR SERVICE-CONSEIL, SUPPORT INFORMATIQUE ET INTÉGRATION D'APPLICATIONS WEB SOUS PLATEFORME TYPO3

Il est résolu d'adjuger à la compagnie QC Média inc. le contrat pour service-conseil, support technique et intégration d'applications web sous plateforme Typo3, pour une durée de trois ans à compter du 12 mai 2014, selon les termes, conditions et taux horaires de sa soumission suite à l'appel d'offres public numéro GEO-2014-01 et d'autoriser la signature par le directeur général de tout document requis pour y donner effet.

---

CE14-074 EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UN WEBMESTRE

Il est résolu d'autoriser le directeur général à procéder au remplacement de la webmestre pour la période du 2 juin 2014 au 31 juillet 2015 en raison de son congé de maternité.

---

CE14-075 RÈGLEMENT 264 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY

Il est résolu d'approuver le règlement 264 de la MRC de Beauharnois-Salaberry modifiant le schéma d'aménagement révisé afin de réviser la définition des usages compatibles de l'affectation commerciale de transit à Beauharnois puisqu'il est conforme aux orientations, objectifs et critères prévus au Plan métropolitain d'aménagement et de développement et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

---

CE14-076 COMITÉ DE VIGILANCE MÉTROPOLITAINE CONCERNANT L'OLÉODUC DE ENBRIDGE

Il est résolu

De mettre en place un comité de vigilance métropolitain afin de faire le suivi des conditions fixées par l'Office national de l'énergie concernant la réalisation et l'exploitation de l'oléoduc de la compagnie Enbridge de façon à, notamment, assurer la sécurité des citoyens du Grand Montréal et veiller à la protection de l'environnement. À cette fin le Comité :

- veillera à ce que l'information nécessaire pour assurer la sécurité des citoyens et de l'environnement soit disponible et circule auprès des partenaires concernés ;
- pourra faire des suggestions et des recommandations au promoteur concernant les opérations et les impacts environnementaux et sociaux occasionnés par l'installation et recommander, lorsque nécessaire, la réalisation d'études et d'analyses supplémentaires ;

De donner mandat au directeur général d'inviter à ce Comité des représentants en matière de sécurité civile et d'aménagement provenant des municipalités des cinq secteurs géographiques de la Communauté, de la compagnie Enbridge, de la compagnie Suncor et, au besoin, de tout autre participant ou organisme public dont l'expertise sera jugée nécessaire.

---



CE14-077

GRAPPE DU CINÉMA

Il est résolu

D'accepter le rapport d'activités pour l'année 2013 du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec et d'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour l'année 2013, soit un montant de vingt mille dollars (20 000 \$), dans le cadre de la convention avec le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec approuvée par la résolution numéro CE13-074 ;

D'autoriser le versement d'une contribution maximale de deux cent mille dollars (200 000 \$) pour l'année 2014 dans le cadre de la convention 2013-2014 avec le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec pour l'animation de la grappe du cinéma.

---

CE14-078

ADDENDA À LA CONVENTION AVEC MONTRÉAL INTERNATIONAL

Il est résolu

D'autoriser le paiement de la retenue de 10 % à Montréal International pour l'année 2013, soit un montant de trois cent vingt mille dollars (320 000 \$), dans le cadre de la convention avec Montréal International approuvée par la résolution CE10-116 ;

De modifier la convention conclue avec Montréal International, approuvée par les résolutions numéros CE14-007 et CE14-061, afin de majorer de cinquante mille dollars (50 000 \$) le montant de la contribution financière de la Communauté pour l'année 2014 et d'autoriser le directeur général à signer tout document requis à cet effet.

---

CE14-079

MODIFICATION DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES PROJETS CONTRIBUANT À LA MISE EN PLACE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Il est résolu de recommander au Conseil de modifier les modalités du programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain en remplaçant le document énonçant ce programme joint à la résolution numéro CC13-013 par le document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

CE14-080

PROJET DE LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, les phases 1 et 2 du projet d'aménagement et de mise en valeur du Récré-O-Parc présenté par la Ville de Sainte-Catherine, conformément aux conditions du Programme et aux demandes de financement jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante, conditionnellement à la modification du Programme par le Conseil concernant les exigences de pérennité des projets tel que recommandé par la résolution numéro CE14-079 du comité exécutif et conditionnellement à ce que l'Entente entre le gouvernement du Québec et la Communauté identifiée au Programme soit modifiée afin de permettre le remboursement aux municipalités des dépenses admissibles engagées et déboursées au-delà du 31 mars 2014 ;

.../4



CE14-080  
suite

D'autoriser le financement de la phase 1 du projet d'aménagement et de mise en valeur du Récré-O-Parc pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à la réalisation du projet jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de huit cent trente-deux mille six cent soixante-dix dollars (832 670 \$) incluant les taxes nettes répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec selon les termes du programme ;

D'autoriser le financement de la phase 2 du projet d'aménagement et de mise en valeur du Récré-O-Parc pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à la réalisation du projet jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de neuf cent soixante-sept mille trois cent trente dollars (967 330 \$) incluant les taxes nettes répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec selon les termes du programme ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin ;

D'abroger la résolution numéro CE13-196.

---

CE14-081

#### LUTTE CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE

Il est résolu

De donner mandat au directeur général d'organiser une rencontre des maires des 82 municipalités du territoire concernant l'infestation de l'agrile du frêne dans la région métropolitaine en vue d'élaborer une stratégie d'intervention ;

D'autoriser le directeur général à procéder à l'embauche d'un ingénieur forestier pour une durée de cinq ans à compter de sa date d'entrée en fonction, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté.

---

CE14-082

#### RAPPORT FINANCIER DE LA COMMUNAUTÉ POUR L'EXERCICE 2013

Dépôt, conformément à l'article 208 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2013.

---

CE14-083

#### ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DURANT LA PÉRIODE DU 29 JANVIER AU 25 MARS 2014

Il est résolu de prendre acte des listes des engagements contractés par le directeur général pour les périodes du 29 janvier au 4 mars 2014 et du 5 au 25 mars 2014.

---



CE14-084

PROJET DE SENTIER CYCLABLE À BELOEIL

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire, le projet d'aménagement cyclable du segment N-a0-2 situé sur la rue Richelieu entre la rue Bernard-Pilon et le parc des Patriotes présenté par la Ville de Beloeil, conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et conditionnellement à ce que l'Entente entre le gouvernement du Québec et la Communauté identifiée au Programme soit modifiée afin de permettre le remboursement aux municipalités des dépenses admissibles engagées et déboursées au-delà du 31 mars 2014 ;

D'autoriser le financement du projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à la réalisation du projet jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de trente-quatre mille dollars (34 000 \$) avant taxes répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec pour le projet d'aménagement cyclable du segment N-a0-2, selon les termes du programme, la part métropolitaine ne pouvant excéder la contribution municipale réelle aux dépenses admissibles en excluant toute autre source de financement du projet ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

---

CE14-085

DÉLÉGATION AU COMITÉ EXÉCUTIF

Il est résolu de recommander au Conseil d'adopter le projet de règlement, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, modifiant le règlement intérieur de la Communauté afin de déléguer au comité exécutif la responsabilité d'approuver la conformité au Plan métropolitain d'aménagement et de développement des règlements de concordance et de révision des schémas d'aménagement.

---

CE14-086

NOMINATIONS POUR AÉROPORTS DE MONTRÉAL

Il est résolu d'appuyer le renouvellement du mandat de M. Robert Bouchard, de M. Yves Filion et de Mme Danielle Laberge comme administrateurs de la Société Aéroports de Montréal.

*Mme St-Hilaire inscrit son abstention.*

---

CE14-087

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 24 AVRIL 2014

Il est résolu d'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 24 avril 2014.

---



## DOCUMENTS DÉPOSÉS

### Concordance au Plan métropolitain d'aménagement et de développement

- Résolution numéro 2014-026 de la MRC Deux-Montagnes.
- Résolutions numéros MRC-15-2014, MRC-16-2014 et MRC-18-2014 de la MRC de Mirabel.
- Résolutions numéros M.R.C.-2014/2, M.R.C.-2014/3, M.R.C.-2014/4, M.R.C.-2014/5, M.R.C.-2014/6 et M.R.C.-2014/7 de la MRC de Laval.
- Résolution numéro 14-03-053 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu.
- Résolutions numéros 9375-03-14 et 9376-03-14 de la MRC Les Moulins.

### Postes Canada - Distribution du courrier à domicile en milieu urbain

- Résolution numéro 2014-03-041 de la MRC de Thérèse-De Blainville.
- Résolution numéro 2014-03-120 de la Ville de Bois-des-Filion.
- Courriel daté du 1<sup>er</sup> avril 2014 de Mme Diane Bélanger de la FCM.

### Autres sujets

- Lettre du 24 mars 2014 de la présidente – directrice générale de Montréal International, Mme Dominique Anglade, remerciant la Communauté pour sa contribution au financement de l'organisme pour la période 2014 à 2016.
- Résolution numéro 108-03-2014 de la Ville de Terrebonne demandant l'inclusion des infrastructures culturelles et sportives aux projets admissibles au Fonds Chantiers Canada.
- Résolution numéro 267-03-2014 de la Ville de Mirabel concernant l'aérogare de l'Aéroport Montréal-Mirabel.
- Projet de loi C-31 (section 28) visant le nouveau pont pour le Saint-Laurent.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 20.

Les résolutions numéros CE14-072 à CE14-087 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Denis Coderre  
Président

---

Claude Séguin  
Secrétaire

\* Note du secrétaire de la Communauté :

M. Claude Dauphin et M. Normand Dyotte ont motivé leur absence au sens du règlement sur le traitement des membres du conseil de la Communauté.